

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier IRON	Date de rédaction	2023-10-24
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

IRON			
Superficie (ha) : Coupe partielle = 415 ha Coupe de régénération = 430 ha Total = 845 ha			
Usagers contactés : ZEC Boullé, Association des trappeurs professionnels de Québec (ATPQ), Réseau des locataires de terres publiques (RLTP)			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) ⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues ³
Zec Boullé, RLTP	Paysage	S'assurer que le paysage visuel après coupe demeure adéquat pour les baux de villégiature, notamment aux lacs Iron et de la Passe.	Le paysage visuel demeurera peu impacté après coupe pour les baux de villégiature du chantier.
Pourvoirie du Milieu	Paysage	S'assurer que le paysage visuel après coupe demeure adéquat pour les plaisanciers nautiques au Lac Boullé et Heigh (Kawasatciwok).	Le paysage visuel demeurera peu impacté après coupe pour les plaisanciers nautiques au Lac Boullé et Heigh (Kawasatciwok).
Pourvoirie du Milieu	Accès au territoire	S'assurer d'une délimitation physique entre les limites de la Pourvoirie et de la ZEC.	Maintenir une zone sans coupe d'une largeur de 20m entre les limites des TFS, déplacement de machinerie permis.
Zec Boullé	Qualité des habitats aquatiques	S'assurer de la qualité de l'habitat du poisson, notamment pour les lacs Iron et Clappier.	La réglementation en vigueur répond à la préoccupation (art. 27, RADF).
Mesure d'harmonisation opérationnelle ⁴ (MHO) ⁱⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier IRON	Date de rédaction	2023-10-24
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

ZEC Boullé	Sécurité des utilisateurs	Installer la signalisation lors des opérations et du transport.	Installer la signalisation lors des opérations et du transport.
ZEC Boullé	Accès au territoire	La ZEC apprécierait que les travaux sur les chemins améliorent l'accès au La Yvon. Lors des travaux, maintenir le chemin d'accès menant au lacs de la Clef.	Partager la planification finale des chemins avec la ZEC. Maintenir un canal de communication avec la ZEC tout au long des travaux.
Pourvoirie du Milieu	Accès au territoire	La Pourvoirie apprécierait que les travaux sur les chemins ne créent pas de nouvel accès à la Pourvoirie ou améliore des accès existants.	Il n'y aura pas de création de nouvel accès entre les limites des TFS.

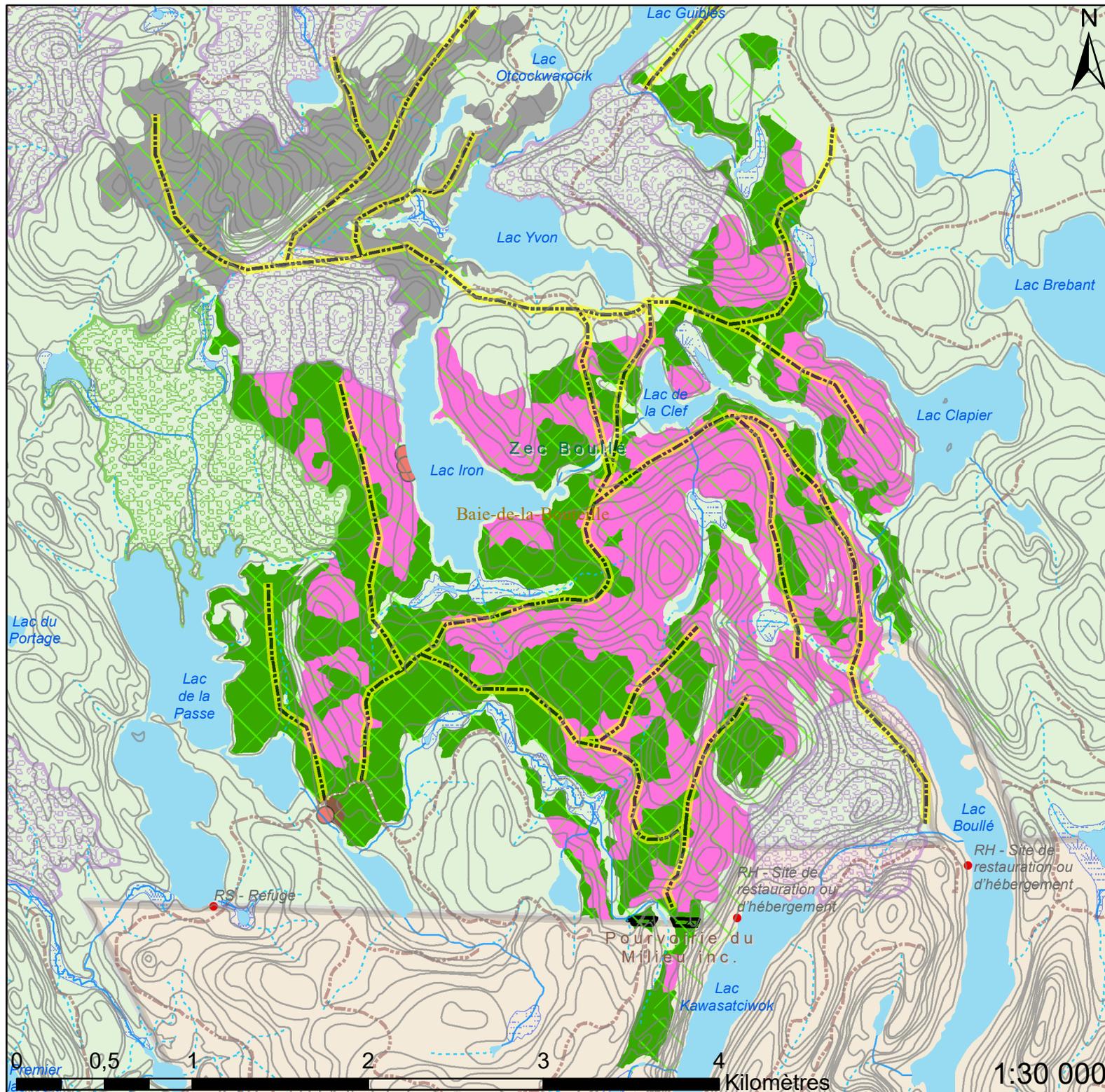
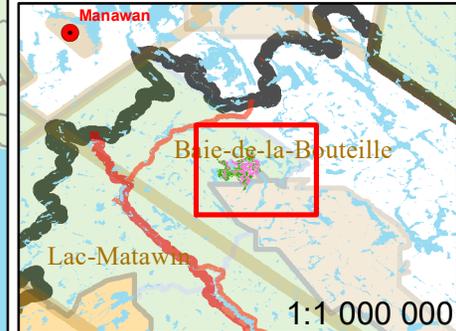
Travaux sylvicoles non commerciaux⁵ (TSNC)ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	S/O	S/O

Itinéraire des bois			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Par le km 45 du chemin de Manawan	ZEC Boullé	Ne pas effectuer de transport sur les chemins principaux de la ZEC pendant la saison de chasse à l'original.	Application de la mesure générique Table GIRT 062 Période de chasse : « Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. »

⁵ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

06271_IRON_V5

Zec Boullé et
Pouvoirie du Milieu
845 ha



- Autre usage
- Chemin forestier
- Cours d'eau
- - - Cours d'eau intermittent
- ▨ Milieu humide
- Lac
- Villégiature
- ▨ Refuge biologique
- ▨ Ilots de vieillissement
- ▨ Limite municipalité
- ▨ ZEC
- ▨ Pouvoirie
- ▨ Consultation publique 22-24
- Chantier YVON (BMMB)
- Chantier IRON**
- Coupe de régénération
- Coupe partielle
- Lisière boisée
- ▨ Mesure d'harmonisation
- Chemin planifié par le BGA**
- Implantation

Réalisation:
Isabelle Parent ing. f.

Date: 2023-12-19 Québec

